



La mission CFDT-MAE à Bucarest (Roumanie)

Trois ans après les missions à Moscou, Le Caire et Alexandrie, le conseil syndical CFDT-MAE a décidé de programmer à nouveau des missions syndicales en appui à nos sections syndicales à l'étranger.

Bucarest a été choisie spontanément car il s'agit d'une section active, comprenant plusieurs dizaines d'adhérents, des élus dans les instances de dialogue social, une conseillère syndicale et représentante titulaire au CTM ... mais également nombre de problèmes à résoudre !

Trois membres de la commission exécutive - Arnaud Le Masson, Thierry Duboc et Raphaëlle Lijour - se sont donc rendus à

Bucarest du 8 au 10 octobre 2012 pour rencontrer les militants, les adhérents et les sympathisants CFDT-MAE de l'ambassade de France et de l'Institut Français ainsi que l'ambassadeur et le conseiller de coopération. Ce dernier porte également la casquette de directeur de l'Institut Français pour les quatre antennes de Roumanie.

Briefing avec les militants : les missionnaires réalisent l'étendue des dégâts

Notre visite commence, le lundi 8 octobre, par un briefing serré avec les militants CFDT de l'ambassade et de l'Institut. Sont présents Eufrozina Băitan, (Responsable de la Médiathèque) à l'institut français de Bucarest (IF), Ana-Maria Georgescu, (assistante de Direction des cours) de l'IF, Liviu Parachiv et Mircea Stan, tous deux affectés à l'ambassade.



Eufrozina Băitan et Ana-Maria Georgescu

D'où l'on retire immédiatement l'impression que nous n'avons pas fait le déplacement pour rien. Les doléances sont nombreuses. Le dialogue social est tendu, la commission consultative locale (CCL), qui s'est tenue quelques jours auparavant, s'est mal passée.

A l'Institut Français de Bucarest (IF), on déplore un imbroglio autour de la désignation des représentants du personnel, des initiatives brouillonnes du conseiller culturel, le boycott des élections par les salariés, un manque total de concertation pour l'élaboration du règlement intérieur de l'IF et de la convention collective, des inquiétudes sur le maintien du réseau actuel de l'IF et de ses trois antennes en province, un cadre salarial de + 0.8 % annuels appliqué à l'ambassade mais pas à l'IF – cadre salarial imposé sans aucune information, concertation, avis demandé, réunion à ce sujet, a été appliqué une seule fois à l'ex-Institut Français de Bucarest mais pas dans les centres de province, en 2010, et puis seulement à l'Ambassade, toujours sans en informer, au moins, les RL, à partir de 2011-.

Le climat n'est guère meilleur à l'ambassade : pas de convention collective ni de renouvellement de contrat depuis l'embauche à l'ambassade, y compris des fiches de poste, des recrutés locaux soumis à des astreintes le week-end et la nuit (imposées

malgré la loi locale qui ne prévoit que la force majeure) parfois très contraignantes.

Heure mensuelle d'information

La salle est remplie et les collègues d'abord timides finissent par s'exprimer librement. Des témoignages de collègues travaillant à l'ambassade, à la résidence et à l'Institut Français il ressort que les agents se sentent « déconsidérés ».

Les principales questions portent sur les questions d'hygiène et de sécurité : les exercices incendie ne sont pas effectués, les locaux en sous-sol qui accueillent les cours sont dégradés, humides, à la médiathèque de grandes étagères pleines de livres ne sont pas fixées aux murs malgré le risque sismique très important dans la région...

Entretien tendu avec le COCAC/Directeur de PIFR

Le COCAC regrette que les agents de l'IF de Bucarest et ceux des antennes de province aient boycotté les élections des représentants des personnels du mois d'avril. Nous lui rappelons que le format retenu (2 représentants pour 4 sites situés à des centaines de km distance !) avait de quoi indisposer nos camarades.

Notre interlocuteur affirme vouloir remédier à ce déficit de représentation au plus vite. Nous convenons que les élus de la CCL proposeront la tenue de nouvelles élections des représentants du personnel au titre de la législation roumaine pour l'IF. Le COCAC se déclare prêt à organiser des élections à condition que les personnels impulsent ce mouvement en lui faisant des propositions pour l'organisation du scrutin. [Ce qui fut fait puis accueilli par une réponse négative et le retour au point de départ ! ndr]

Une demi-journée consacrée aux adhérents

L'assemblée générale des adhérents CFDT-MAE, convoquée en milieu de journée fait salle comble. On note la présence de Cristina ILIESCU qui a fait le déplacement depuis Iasi (410 km) pour sensibiliser les missionnaires sur les antennes de province (Iasi, Cluj et Timisoara).

Les missionnaires rappellent l'utilité de la section syndicale, pour la préparation des réunions de dialogue social, pour entretenir



un climat de solidarité entre les différentes implantations (ambassade, IF, antennes de province). Ils rappellent également que les sections CFDT-MAE à l'étranger seront invitées bientôt à se réunir en AG pour désigner leurs représentants au congrès extraordinaire du syndicat, qui se tiendra à Paris, début juillet 2013.

Puis les membres de la commission exécutive ont reçu individuellement les adhérents qui le souhaitaient et qui ont ainsi pu exposer des problématiques plus personnelles auxquelles ils ont tenté de répondre au mieux.

Debriefing avec l'ambassadeur

La dernière demi-journée, le 10 octobre nous amène à l'ambassade. Comme lors de chaque mission syndicale à l'étranger, nous avons sollicité un entretien avec le chef de poste. Rien de protocolaire dans cette démarche mais la nécessité de sensibiliser les ambassadeurs aux enjeux du dialogue social.

Notre interlocuteur admet que la précédente élection organisée à l'Institut Français, était « ni fait ni à faire ». Il approuve notre schéma de représentation syndicale à l'IF : un représentant par antenne en province et deux pour Bucarest soit cinq au total. Il insiste pour que des élections se tiennent rapidement.

La délégation rappelle à l'ambassadeur, comme elle l'avait fait avec le COCAC, l'obligation faite à l'employeur par la loi locale en Roumanie de négocier au niveau de chaque établissement de plus de 21 salariés les salaires, les heures supplémentaires, les conditions de travail, etc. L'ambassadeur se veut rassurant en déclarant : « on est 100% pour qu'il y ait une convention collective ».

Nous demandons que les astreintes ne soient pas imposées aux recrutés locaux et qu'elles fassent l'objet d'une indemnisation ou de jours de récupération, d'autant que la notion d'astreinte n'existe pas en droit roumain.

Le droit syndical pour les recrutés locaux menacé ?

Afin de concilier au mieux vie professionnelle et syndicalisme, la CFDT a attribué des demi-journées de décharge syndicale à deux militantes. Notre courrier de désignation

adressé fin juin à la DRH ayant été suivi de plusieurs relances infructueuses, la CFDT a été contrainte de s'énerver lors du comité technique ministériel des 7 et 8 novembre. La raison de ce trainage de pieds tient apparemment à un changement de doctrine de l'administration : le droit syndical pour les RL, c'est le droit syndical local (sic) ! Donc l'administration ne veut plus délivrer de décharge syndicale pour des recrutés locaux, à eux de voir ça avec leur chef de poste...

Coup de théâtre le matin 27 novembre, quelques heures avant notre rencontre avec le ministre, la DRH nous adresse un courrier d'accord ! Nous n'avons évidemment pas manqué d'interpeller le ministre sur le fait que cette décharge syndicale est attribuée sans assise juridique, qu'il a fallu attendre plus de quatre mois pour l'obtenir de haute lutte et que la question du droit syndical pour les recrutés locaux, qui ne posait aucun problème depuis 20 ans..., est désormais un sujet que la CFDT se trouve contrainte d'évoquer avec le ministre (voir en p. 1).

Epilogue

Au courrier de la section CFDT qu'il avait pourtant appelé de ses vœux pour proposer un mode d'organisation des élections professionnelles, le directeur de l'Institut a opposé un « non » catégorique.

Non au calendrier proposé (élections avant la fin de l'année), **non** au schéma proposé (cinq sièges dont deux à Bucarest et trois en province) alors que ce schéma avait été convenu lors de la mission et validé (oralement) par l'ambassadeur.

Si l'objectif est de torpiller définitivement le dialogue social à l'Institut Français de Bucarest, la tentative est réussie !..



Thierry Duboc, Raphaëlle Lijour, Arnaud Le Masson



Institut français de Bucarest



Ambassade de France en Roumanie

Nous tenons à remercier plus particulièrement Eufrozina, Ana Maria, Cristina, Mircea et Liviu pour leur accueil très chaleureux et tout le mal qu'ils se sont donné pour organiser et agréer notre séjour à Bucarest en plus de leur travail et de leur militantisme quotidiens !

Vu l'ampleur des problèmes soulevés et pas tous réglés, vu l'acharnement du conseiller culturel à piétiner ses engagements dès que la délégation CFDT s'en est allée, gageons que la commission exécutive CFDT-MAE retournera bientôt à Bucarest.